Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_125_DEL-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi premier octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 24 septembre 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Célard, Charbonnier, Gicquel, Guillou, Kéryjaouen, Leclerre,, Lecomte-Durouil, Le Floch, Marroi, Pasquier, Perrin, Rebout et MM. Berthe, Célard, Duranton, Groyer, Hazo, Le Douairon, Pédron, Mouaci, Ogier, Oudar, Rigault, Roudaut, Thébaut, Valiente,

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Le Cadre à Monsieur Thébaut
M. Morio à Mme Marroi
M. Guilbaud à M. Sébille
M. Charcosset à M. Roudaut
Mme Le Bodic à M. Célard

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-10-01 N°FIN 125/2026 – BUDGET PRINCIPAL 2026- DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

La décision modificative n°1 de l'exercice 2026 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte des imprévus constatés en cours d'exercice et notamment :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011- Charges à caractère général
Il convient d'abonder de 40 000,00 € le montant inscrit à l'article 615231 « *Entretien et réparations sur voirie* » pour les travaux d'aménagements routiers qui seront réalisés devant le futur Lidl, zone d'Atlantheix.
Il convient d'abonder de 25 000,00 € le montant inscrit à l'article 62876« *Remboursement de frais au GFP de rattachement* » relatif au remboursement dû à GMVA des frais liés à l'instruction des dossiers d'urbanisme par son service ADS.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante
Il convient d'abonder de 373,00 € le montant inscrit à l'article 6541 « *créances admises en non-valeur* » au titre de l'état d'admission en non-valeur n° 8167530015 présenté par le comptable public du service de gestion comptable de Vannes.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_125_DEL-DE

Il convient d'abonder de 1 174,00 € le montant inscrit à l'article 654 [illegible] titre de l'état de créances éteintes présenté, le 6 mai 2026, par le comptable public du service de gestion comptable de Vannes.

Chapitre 023– Virement à la section d'investissement

Il convient de diminuer de 77 821,00 € la somme inscrite à l'article 023 « *virement à la section d'investissement* ».

Chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre section

Il convient d'abonder de 2 583,00 € le montant inscrit à l'article 673 « *Titres annulés (sur exercices antérieurs)* ». L'ajustement relatif à ce chapitre d'ordre est lié à la régularisation des opérations d'étalement charges comptabilisées en 2025 pour le solde de l'assurance dommage ouvrage du pôle culturel.

Il convient d'abonder de 10 000,00 € le montant inscrit à l'article 6811 « *dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles* » afin de prendre en compte les amortissements complémentaires dus au titre de 2026.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	Fonction	2026- montant des crédits ouvert avant DM	DM N°1	2026- montant des crédits ouvert après DM N°1
011	615231	Entretien et réparations sur voiries	845	360 300,00	40 000,00	400 300,00
011	62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	510	35 000,00	25 000,00	60 000,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	01	0,00	373,00	373,00
65	6542	Créances éteintes	01	0,00	1 174,00	1 174,00
023	023	Virement à la section d'investissement	01	6 902 151,33	-77 821,00	6 824 330,33
042	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	01	0,00	2 583,00	2 583,00
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	01	555 000,00	10 000,00	565 000,00
		TOTAL			**1 309,00**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 78– Reprise sur amortissements et provisions

Il convient d'inscrire la somme de 1 127 € à l'article 7817 « *Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants* », au regard de l'état d'admission en non-valeur n°8167530115 et de l'état des créances éteintes du 6 mai 2026, présentés par le comptable public du centre de gestion comptable de Vannes.

Chapitre 042-opérations de transfert entre sections

Il convient d'inscrire la somme de 182 € à l'article 7811 « *Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles* » relative à la régularisation des opérations d'étalement charges liées au solde d'assurance dommage ouvrage du pôle culturel acquitté en 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_125_DEL-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	Fonction	2026- montant des crédits ouvert avant DM	DM N°1	2026- montant des crédits ouvert après DM N°1
78	7817	Reprises sur dépréciation des immobilisations des actifs circulants	01	0,00	1 127,00	1 127,00
042	7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	01	6 914,00	182,00	7 096,00
		TOTAL			1 309,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21- Immobilisations corporelles

Il convient de diminuer de 69 420,00 €, le montant inscrit à l'article 2111 « terrains nus ».

Chapitre 26- Immobilisations corporelles

Il convient d'inscrire la somme de 4 000,00 € à l'article 261 « *titres de participation* » correspondant à l'acquisition de 4 nouvelles actions de la SPL « *Golfe Énergies Renouvelables* », par suite de l'augmentation du capital de cette dernière.

Chapitre 040- opérations d'ordre de transfert entre sections

Il convient d'inscrire la somme de 182,00 € à l'article 4818 « *Charges à étaler* » relative à la régularisation des opérations d'étalement charges liées au solde d'assurance dommage du pôle culturel acquitté en 2025.

Chapitre 041- opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Il convient d'inscrire la somme de 10 000,00 € à l'article 2128 « *Autres agencements et aménagements de terrains* » relative à l'intégration des frais d'études liés à la renaturation de la cour de l'école du Tilleul aux travaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	Fonction	2026- montant des crédits ouvert avant DM	DM N°1	2026- montant des crédits ouvert après DM N°1
21	2111	Terrains nus	01	2 428 173,55	-69 420,00	2 358 753,55
26	261	Titres de particpations	01	0,00	4 000,00	4 000,00
040	4818	Charges à étaler	30	0,00	182,00	182,00
041	2128	Autres agencements et aménagements	213	0,00	10 000,00	10 000,00
		TOTAL			-55 238,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021– Virement de la section fonctionnement

Il convient de diminuer de 77 821,00 € la somme inscrite au chapitre 021 « *virement de la section fonctionnement* ».

Chapitre 040- Opérations d'ordre de transfert entre section

Il convient d'abonder de 2 583,00 € le montant inscrit à l'article 4818 « *charges à étaler* ». L'ajustement relatif à ce chapitre d'ordre est lié à la régularisation des opérations d'étalement charges comptabilisées en 2025 pour le solde de l'assurance dommage ouvrage du pôle culturel.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_125_DEL-DE

Il convient d'abonder de 10 000,00 € le montant inscrit à l'article 28188 « *Autres immobilisations corporelles -Autres immobilisations corporelles* » afin de prendre en compte les amortissements complémentaires dus au titre de l'exercice 2026.

Chapitre 041- opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Il convient d'inscrire la somme de 10 000,00 € à l'article 2031 « *Frais d'études* » afin d'intégrer les frais d'études liés à la renaturation de la cour de l'école du Tilleul aux travaux.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	Fonction	2026- montant des crédits ouvert avant DM	DM N°1	2026- montant des crédits ouvert après DM N°1
021	021	Virement de la section fonctionnement	01	6 902 151,33	-77 821,00	6 824 330,33
040	4818	Charges à étaler	30	3 215,00	2 583,00	5 798,00
040	28188	Autres immobilisations corporelles	01	81 837,61	10 000,00	91 837,61
041	2031	Frais d'étude	213	80 000,00	10 000,00	90 000,00
		TOTAL			-55 238,00	

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la proposition de décision modificative n°1 du budget principal 2026, conformément aux ajustements de crédits présentés ci-dessus ;

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Theix-Noyalo, le 01er octobre 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE